



Commission d'Organisation compétition

Réunion du : LUNDI 12/05/2025.

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Etaient Présents : ABID BADREDDINE
MOUCHARA NADIA
SAADI HACENE

PV N° 20

« *Traitement des Affaires* »

Affaire N° 121 : *Rencontre CSKA - SCB (U19) du 09/05/2025*

- Non déroulement de la rencontre
- Attendu que la rencontre a été programmée le **09/05/2025** au stade de **Bourdj Sabat à 15H00**.
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe du **CSKA (U19)** sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe **CSKA (U19)** pour octroyer le gain du match à l'équipe **SCB (U19)** sur le score de trois (03) à zéro (00).

Une amende de deux mille cinq cent (2500,00) DA au club CSKA payable dans un délai de 30 jours.

En application de l'article 52 RG.FAF. JEUNES.